



Principes de sélection championnats outdoor 2020



Sauf indication contraire, un athlète peut participer à deux épreuves par championnat.

En cas de performance réalisée à l'étranger, le résultat complet de la compétition doit parvenir à la ligue (info@lbfa.be) pour le jour de clôture des inscriptions 10h00, **au plus tard**. Sinon, la performance peut ne pas être prise en considération pour la sélection.

Championnats LBFA Cadets et Scolaires

Seront prises en considération, les prestations réalisées à partir du 1^{er} avril 2019.

Les performances indoor pour tous les concours et les courses de 200m et plus seront acceptées (sans conversion).

Concernant les athlètes n'ayant pas de performance pour les épreuves ci-dessous, des performances indoor 2020 pourront être prises en compte dans certaines épreuves, avec conversion via les tables de cotation World Athletics :

100m : 60m indoor 2020
100/110m haies : 60m haies indoor 2020

Seront prises en compte, les performances relatives à l'épreuve choisie ainsi que les performances réalisées avec le poids de l'engin de l'épreuve choisie. Si un athlète dispose d'une performance inférieure à la première barre/planche ou s'il ne dispose pas de performance, il ne sera pas sélectionné, même si le quota n'est pas atteint.

Championnats de Belgique 10.000m TC + Masters et 3000m steeple Dames TC

10.000m :

Seniors hommes :

- Maximum 30 participants.
- Sélection sur base des chronos 2019 ou 2020 sur une des distances ci-après : 10.000m sur piste (avec chrono officiel), au CB 10km sur route (avec chrono officiel) et 5000m (conversion via les tables de cotation de World Athletics).

Seniors dames et Masters hommes et dames :

- Pas de nombre maximum de participants.
- Toute personne, qui remplit une des conditions ci-dessous, peut participer :
 - o A couru un 5000m ou 10.000m sur piste en 2019 ou 2020 (avec chrono officiel) ;
 - o A participé au CB 10km sur route en 2019 ou 2020 (avec chrono officiel) ;
 - o Masters : est monté sur le podium des CB cross masters en 2020 dans sa catégorie d'âge.

3000m steeple Dames :

Avoir réalisé les minima ci-dessous, sur base des chronos 2019 ou 2020 :

- 3000m steeple : 13:00.00 ;
- 3000m plat : 12:30.00.

Pour les championnats de Belgique d'épreuves combinées :

- **Seniors** : La sélection se basera sur les totaux d'épreuves combinées outdoor 2019 ou indoor 2020 ou les performances individuelles outdoor 2019 ou indoor/outdoor 2020 (disciplines reprises dans les épreuves combinées) dans un nombre minimum (tableau ci-dessous) de disciplines des épreuves concernées :

Hommes	Nombre minimum de performances INDIVIDUELLES	Femmes	Nombre minimum de performances INDIVIDUELLES
Seniors (décathlon)	5	Seniors (heptathlon)	4

Pour comparer les performances individuelles, les résultats sont transposés en points, selon la table de cotation des épreuves combinées de World Athletics, et additionnés. Si l'athlète dispose de plus de

résultats que le nombre minimum requis de performances individuelles, les 5 (décathlon) / 4 (heptathlon) meilleurs résultats sont retenus et additionnés.

- **De Cadets à Juniors** : la sélection se basera sur les totaux d'épreuves combinées outdoor 2019 ou indoor/outdoor 2020 ou les performances individuelles indoor/outdoor 2020 (disciplines reprises dans les épreuves combinées) dans un nombre minimum (tableau ci-dessous) de disciplines des épreuves concernées :

Hommes	Nombre minimum de performances INDIVIDUELLES	Femmes	Nombre minimum de performances INDIVIDUELLES
Cadets (octathlon)	4	Cadettes (hexathlon)	3
Scolaires – Juniors (décathlon)	5	Scolaires – Juniors (heptathlon)	4

Pour comparer les performances individuelles, les résultats sont transposés en points, selon la table de cotation des épreuves combinées de World Athletics, et additionnés. Si l'athlète dispose de plus de résultats que le nombre minimum requis de performances individuelles, les 5 (décathlon) / 4 (octathlon-heptathlon) / 3 (hexathlon) meilleurs résultats sont retenus et additionnés.

- **Masters** : Pas de quota. L'athlète Master est sélectionné s'il dispose d'un total outdoor 2019 ou indoor/outdoor 2020 d'épreuves combinées (également pentathlon lancers) ou qu'il a réalisé 4 performances individuelles en indoor/outdoor 2020 (disciplines reprises dans les épreuves combinées) :

Hommes	Nombre minimum de performances INDIVIDUELLES	Femmes	Nombre minimum de performances INDIVIDUELLES
Masters (pentathlon)	4	Masters (pentathlon)	4

Championnats de Belgique Cadets-Scolaires

Exceptionnellement cette année, la LRBA a décidé de ne pas tenir compte des minima.

Seront prises en considération, les prestations réalisées à partir du 1^{er} avril 2019. Les performances indoor pour tous les concours et les courses de 200m et plus seront acceptées (pas de conversion des performances indoor).

Si un athlète dispose d'une performance inférieure à la première barre/planche, il ne sera pas sélectionné, même si le quota n'est pas atteint.

Quota :

	Garçons		Filles	
	Cadets	Scolaires	Cadettes	Scolaires
100	32 – 8 (F)	32 – 8 (F)	32 – 8 (F)	32 – 8 (F)
200	32 – 8 (F)	32 – 8 (F)	32 – 8 (F)	32 – 8 (F)
400	24 – 8 (F)	24 – 8 (F)	24 – 8 (F)	24 – 8 (F)
800	20 (FD)	20 (FD)	20 (FD)	20 (FD)
1500	18 (FD)	18 (FD)	18 (FD)	18 (FD)
3000	-	15 (FD)	-	15 (FD)
100H/110H/80H	24 – 8 (F)	24 – 8 (F)	24 – 8 (F)	24 – 8 (F)
300H/400H	24 – 8 (F)	24 – 8 (F)	24 – 8 (F)	24 – 8 (F)
1500St/2000St	15 (FD)	15 (FD)	15 (FD)	15 (FD)
Hauteur	12 (FD)	12 (FD)	12 (FD)	12(FD)
Perche	12 (FD)	12 (FD)	12 (FD)	12(FD)
Longueur	12 (FD)	12 (FD)	12 (FD)	12(FD)
Triple	12 (FD)	12 (FD)	12 (FD)	12(FD)
Poids	12 (FD)	12 (FD)	12 (FD)	12(FD)

Disque	12 (FD)	12 (FD)	12 (FD)	12(FD)
Javelot	12 (FD)	12 (FD)	12 (FD)	12(FD)
Marteau	12 (FD)	12 (FD)	12 (FD)	12(FD)

Championnats de Belgique masters

Tous les athlètes masters inscrits pourront participer aux championnats, sans sélection (maximum deux épreuves par jour – pas de restrictions).

Championnats de Belgique de relais

Il y a, uniquement pour le 4x100m, un nombre maximum d'équipes retenues (24 pour TC, scolaires et cadets, 16 pour juniors et 18 pour masters). La sélection se fait sur base du chrono réalisé en outdoor 2019 ou 2020. Pour les autres relais, il y a un nombre illimité d'équipes participantes.

Par relais, tout cercle ne peut aligner, au maximum, qu'un athlète de nationalité étrangère. Ne sont pas concernés par cette disposition, les apatrides, les athlètes disposant d'une double nationalité et les athlètes de moins de 18 ans, à la date du championnat.

Championnats de Belgique Toutes Catégories

Seront prises en considération, les prestations réalisées à partir du 1^{er} avril 2019. Les athlètes n'ayant pas de performance pour les épreuves ci-dessous, des performances indoor 2020 pourront être prises en compte dans certaines épreuves, avec conversion via les tables de cotation World Athletics :

100m :	60m indoor 2020
100/110m haies :	60m haies indoor 2020
5000m:	3000m indoor 2020

Sélection sans performance durant la période spécifiée uniquement s'il y a moins d'inscriptions que le nombre maximum de participants autorisé.

Championnats de Belgique Juniors-Espoirs

Seront prises en considération, les prestations réalisées à partir du 1^{er} avril 2019.

Sélection sans performance durant la période spécifiée uniquement s'il y a moins d'inscriptions que le nombre maximum de participants autorisé.

Pour tous les championnats, il y a une règle concernant la 1^{ère} barre à la hauteur et à la perche ainsi que pour la distance de la planche au triple saut (voir cahier des championnats).

Les directions techniques de la VAL et de la LBFA peuvent exceptionnellement ajouter ou retirer (si la performance est jugée insuffisante pour participer) des athlètes à la sélection (pour TOUS les championnats de Belgique).

Inscriptions

Pas d'inscription à deux épreuves supérieures à 200m (excepté pour les masters).

Après la clôture des inscriptions, les changements d'épreuve ne sont pas permis. Les inscriptions tardives et désinscriptions peuvent être prises en compte, mais ne sont pas cumulables. Les dispositions spécifiques, le cas échéant, sont indiquées en haut de la sélection.

Annulation de participation (voir aussi art. 142/4 du règlement de World Athletics)

Pour **tous** les championnats, un(e) athlète sera exclu(e) de toute participation aux épreuves de la compétition, des relais y compris, si il/elle n'a pas défendu ses chances et n'a pas donné le meilleur de lui-même durant la compétition. Si il/elle a été sélectionné(e) à deux épreuves, il/elle DOIT participer aux deux épreuves. L'athlète qui ne répond pas à cette exigence, ne peut pas participer à l'épreuve suivante pour laquelle il/elle avait été sélectionné. Une fois que la sélection est publiée, l'athlète ne peut plus se désinscrire (sauf pour raisons médicales).

Note 1 – La liste des inscrits est connue à l'avance. En d'autres mots, il faut être inscrit pour les championnats et être présent sur la sélection finale.

Note 2 – Participer sans concurrence loyale est également considéré comme une renonciation. Le juge-arbitre jugera et mentionnera cela dans les résultats officiels. La situation, comme décrite dans cette note, n'est pas appliquée dans les épreuves individuelles des épreuves combinées.

Quand un athlète ne participe pas à une épreuve pour laquelle il était inscrit, une amende sera appliquée.